

Division des personnels

DIPER

Bourg-en-Bresse, le 4 mars 2021

Affaire suivie par :
Sandrine Hüni

L'inspectrice d'académie
directrice académique des services
de l'éducation nationale de l'Ain

Tél : 04 74 45 58 47
Mél : ce.ia01-diper@ac-lyon.fr

10, rue de la Paix
BP 404
01012 Bourg-en-Bresse Cedex

à

Mesdames les enseignantes et messieurs
les enseignants du premier degré public

S/c de mesdames et messieurs les inspectrices
et les inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : appel à candidature relatif à des postes profil vacants à la rentrée scolaire 2021.

Pièce(s) Jointe(s) : Formulaire de candidature et fiches de postes

Cet appel est ouvert à tous les enseignants titulaires du CAPPEI ou équivalent.

Les deux postes suivants sont à pourvoir à titre définitif au 1^{er} septembre 2021 :

⇒ **Poste d'enseignant sur Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA)**

- **Circonscription de Bourg II** (*école d'implantation à définir*)
- L'enseignant est placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription en charge de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés

⇒ **Poste d'enseignant Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA)**

- Lieu d'implantation : E.E.PU du Vieux Château à Lagnieu
- L'enseignant est rattaché à madame l'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription en charge de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés et de madame l'inspectrice éducation nationale de la circonscription de Belley

Le dossier de candidature, constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation et du formulaire joint, doit être adressé, pour **le mercredi 10 mars au plus tard, à votre inspecteur de circonscription qui après avis le transmettra à la division des personnels pour le lundi 15 mars**. Les candidatures parvenues au-delà de cette date ne pourront être prises en compte.

Les candidats seront informés de l'horaire de leur entretien, qui devrait se dérouler le mercredi 17 mars, par un message envoyé à leur adresse mail professionnelle (@ac-lyon.fr).

Les candidats retenus seront nommés sur les postes au 1^{er} septembre 2021 et ne sont pas autorisés à candidater à tout appel ultérieur.



Marilyne Rémer

Formulaire de candidature
Postes d'enseignant spécialisé

A retourner à votre IEN de circonscription pour **le mercredi 10 mars**
qui le transmettra à la division des personnels
pour le lundi 15 mars délai de rigueur

Cochez la case correspondant au poste sur lequel vous candidatez

Choix	Libellé du poste
<input type="checkbox"/>	Poste d'enseignant sur Unité d'Enseignement Maternelle Autisme
<input type="checkbox"/>	Poste d'enseignant Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme

NOM :

Prénom :

Téléphone portable :

Adresse électronique professionnelle :@ac-lyon.fr

A _____ le, _____

Signature de l'intéressé(e)

Avis motivé de l'IEN de la circonscription d'origine

Nom prénom, date et signature de l'IEN

**Enseignant Spécialisé pour un poste
sur Unité d'Enseignement Elementaire Autisme**

<p>Poste</p>	<p>Le professeur des écoles travaillera sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESMS et de l'IEN de la circonscription de Belley</p> <p>Le poste est implanté à l'école élémentaire du Vieux Château à Lagnieu L'exercice à temps partiel est incompatible avec le poste. Le service est de 24 heures devant élèves + 108 h annualisées</p> <p>Le candidat doit être titulaire du CAPPEI ou diplôme équivalent. Les enseignants qui ne possèdent pas de spécialisation peuvent postuler et obtenir ce poste à titre provisoire uniquement.</p>
	<p>L'unité d'enseignement autisme est un dispositif accueillant 7 à 10 élèves âgés de six à dix ans, ayant un diagnostic d'autisme et n'étant pas suffisamment autonomes pour être scolarisés en classe ordinaire. Elle est adossée à un service médico-social (IME La Cotière -Montuel)) - Instruction interministérielle n° DGCS/3B/DGESCO/2018/192 du 1er août 2018 relative à la création des unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) et à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022.</p>
<p>Priorités de la fonction</p>	<p>Missions de l'enseignant au sein de l'UEEA :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Piloter le projet de l'UEEA et assurer la cohérence des actions en collaboration avec les différents professionnels (AESH collective, éducateur spécialisé). ▪ Transmettre des observations structurées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un enfant ou d'une pratique professionnelle, et intégrer dans son analyse les apports des autres professionnels, y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire. ▪ Réaliser avec les partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets des élèves. ▪ Favoriser l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient. ▪ Prendre part aux réunions de l'école pour permettre aux élèves de l'UEEA une participation à la vie de celle-ci (fêtes, spectacles, sorties scolaires, projet d'école...). ▪ Être l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail scolaire proposés à leur enfant. ▪ Travailler en partenariat avec les autres enseignants de l'école pour favoriser la scolarisation en classe ordinaire. ▪ Contribuer à l'information de l'ensemble du personnel sur le fonctionnement de l'UEEA.
<p>Compétences et qualités requises</p>	<p>Être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Travailler en équipe avec des partenaires différents. ▪ Favoriser l'établissement de relations de confiance. ▪ Prendre en compte de façon permanente le comportement des élèves ▪ Communiquer quotidiennement avec les familles. <p>Avoir des connaissances suffisamment solides sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (HAS). ▪ L'autisme et l'adaptation des démarches pédagogiques spécifiques. ▪ Les programmes et les enjeux du cycle 2 et du cycle 3 à l'école élémentaire. ▪ Le cahier des charges des UEEA.

Enseignant Spécialisé pour un poste sur l'Unité d'Enseignement Maternelle Autisme

Titre requis : CAPPEI ou équivalent

Avec si possible expérience des publics TSA et une expérience de coopération avec un SESSAD
ou un IME

Descriptif

L'UEM (Unité d'Enseignement Maternelle Autisme) accueillera au plus 7 enfants diagnostiqués avec des Troubles du Spectre Autistique, de la classe d'âge du pré-élémentaire (3 à 6 ans). Elle scolarise prioritairement des enfants ayant 3 ans durant l'année civile de l'ouverture de l'unité.

L'enseignant est placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspectrice en charge de l'ASH et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de service.

Temps partiel incompatible avec le poste

Lieux d'implantation

L'UEM Autisme est implantée sur la commune Bourg en Bresse.

L'enseignant spécialisé sera amené à travailler à temps plein (24 h hebdomadaires d'enseignement et 3 h consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire).

Missions

L'enseignant a pour missions :

- De coordonner le projet de l'UE maternelle : à ce titre, il pilote le projet de l'UEM ; il organise l'emploi du temps et assure la cohérence des interventions pédagogiques, éducatives et paramédicales (individuelles et collectives) réalisées par les différents professionnels au sein de l'UEM, dans le cadre fixé par les PPS.
- De partager avec les autres professionnels un langage et des outils de réflexion commune.
- De transmettre des observations organisées, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et d'intégrer dans son analyse les apports des autres professionnels, y compris les informations concernant les temps d'intervention hors temps scolaire.
- De réaliser avec des partenaires les évaluations qui permettent les réajustements des projets.
- De favoriser l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels à laquelle il appartient.
- D'être l'interlocuteur de première intention des familles, en ce qui concerne la structure, le cadre et le travail proposés à leur enfant ; il recueille leur point de vue et leur parole ; il les informe des évaluations effectuées, des changements d'orientation envisagés.
- De respecter le droit au secret et la discrétion professionnelle vis-à-vis des élèves et de leur famille.
- D'organiser des temps d'inclusion qui doivent faire l'objet d'un projet personnalisé réfléchi, planifié et préparé avec l'enseignant de la classe ordinaire accueillant l'enfant en inclusion. Cela suppose des temps de concertation réguliers en dehors des conseils des maîtres entre l'enseignant de l'UEMA, et l'enseignant de la classe d'inclusion.

Compétences et qualités requises

L'enseignant doit être capable de :

- Travailler en équipe avec des partenaires différents, au sein d'une équipe pluridisciplinaire.
- Favoriser l'établissement de relations de confiance, en communiquant aisément avec tous les acteurs rencontrés.

- Prendre en compte de façon permanente le comportement des élèves.

Il doit avoir des connaissances sur :

- L'autisme et l'adaptation des démarches pédagogiques spécifiques, lui permettant une analyse fine des situations et des besoins des élèves.
- Les programmes et les enjeux de l'école maternelle, à ce titre une expérience d'enseignement en cycle 1 est souhaitable.
- Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (HAS).
- Le cahier des charges ministériel en ligne sur le site de l'ASH.
- Les éléments clés de la stratégie nationale autisme au sein des troubles du neuro développement

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec l'IEN ASH (ien.0010818j@ac-lyon.fr)